

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 4 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le 27 novembre 2024, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Edith MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames Laétitia BERARDO, Ambroisine BISSIRIOU, Stéphanie BUCHERT et Christelle FRANCOIS

Messieurs Christian FOURQUIN, Maxence GAMEZ & Philippe ROUSSEAU

Absents : Jean-Paul LEMETTRE et Bastien LETELLIER

Secrétaire de séance : Christelle FRANCOIS

Le Quorum est atteint, la séance peut commencer.

Le procès-verbal du 23 octobre 2024 est accepté à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

- 1. Acquisition parcelles F 21, F42 sur Délincourt et B 129 sur Lattainville**
- 2. Participation de la commune à la prévoyance sociale obligatoire au 1er janvier 2025**
- 3. Questions diverses**

1. – Acquisition parcelles F21, F42 sur Délincourt et B129 sur Lattainville

Le conseil municipal est amené à délibérer sur l'acquisition de 3 parcelles de terrain, au prix total de 3 250.00 €, propriété en indivision des consorts BRIFFAUT situées Route de Gisors, destinées à être incorporées au domaine privé communal.

Deux parcelles sont sur le territoire de Délincourt

- F21 Cornouiller d'une superficie de 16a 00ca
- F42 Cornouiller d'une superficie de 2a 05ca

Une parcelle est sur le territoire de Lattainville

- B129 Les Grands Prés d'une superficie de 43a 06ca

L'achat de ces parcelles permettrait à la commune d'y déposer les déchets végétaux issus des différentes coupes effectuées tout au long de l'année qui l'oblige actuellement à louer une benne qui est ensuite emmenée en déchèterie pour un coût d'environ 2700 € annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition, pour un prix de 3 250 € augmenté des frais de notaire, des 3 parcelles cadastrées F21 (16a 00ca), F42 (2c 05ca) et B129 (43a 06ca) destinées à être incorporées au domaine privé communal, et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Délibération n°2024/43

2. Participation de la commune à la prévoyance sociale obligatoire au 1^{er} janvier 2025

Madame le Maire propose d'adhérer à la formule 2 de la convention de participation négociée et conclue par le Centre de Gestion de l'Oise sur le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025, avec un niveau de garantie à 95% et une participation financière de 50% pour les rémunérations brutes annuelles supérieures à 30 000€ et 70% pour les rémunérations brutes annuelles inférieures ou égales à 30 000€. Les membres sont favorables à cette mesure mais le vote ne peut pas avoir lieu sans le consentement du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Oise qui ne s'est pas encore réuni à ce jour.

Le vote est reporté à une séance ultérieure.

3. Questions diverses

- Contentieux : affaire CHARTIER contre la commune : les époux CHARTIER ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes par le tribunal d'Amiens le 30 septembre dernier.
- Point sur les ventes de terrains Chemin de la Messe : 9 parcelles sont vendues sur 13.
- Orage du 31 août : remboursement de Groupama de 3 175.00 € correspondant au dégâts constatés sur les candélabres principalement Rue du Bos.
- Saleuse : envisager de la changer car vétuste.
- Commerce : il n'y a plus de candidature en cours pour l'instant.
- Parcours des artistes de Mars à Mai 2025 : participation de la commune : expo photos en plein air.
- Hydrants : le dernier situé rue du Mesnil n'est pas aux normes. Le renforcement des conduites d'eau potable dans cette rue n'a pas été fait en 2019. La CCVT, désormais compétente en la matière, devrait prévoir ces travaux en 2026 (rue du Mesnil + rue Mynville).
- Les vœux du maire seront le vendredi 10 janvier 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Signatures

Le Maire

Le secrétaire de séance